



Restriction d'utilisation d'eau potable

Le retour de la canicule et le manque de précipitations influencent déjà négativement le débit de nos sources et de nos captages. La Commune de Gruyères, de laquelle dépend une partie de notre approvisionnement en eau, doit aussi prendre des mesures de restriction de consommation et est obligée de fermer les fontaines publiques. Les quelques précipitations annoncées pour ces prochains jours ne suffiront certainement pas à combler ce déficit en eau. En effet, un retour à une situation normale nécessite toujours beaucoup de temps.

Bien que la situation ne soit pas encore dramatique, la Commune de Le Pâquier invite ses citoyens à **réduire au maximum leur consommation d'eau dès maintenant** *et jusqu'à nouvel avis => veuillez consulter le site internet de la Commune et/ou le pilier public.*

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail durant les prochaines semaines et pour conserver une réserve minimale en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à prendre immédiatement :

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT :

- d'arroser les pelouses et les jardins (tuyaux, jets d'eau, etc.)
- de laver les véhicules (voitures, vélos, etc.)
- de remplir les piscines

La Commune fermera les fontaines publiques.

Nous vous invitons aussi à prendre des mesures pour limiter votre consommation d'eau en :

- remplaçant les bains par de courtes douches
 - ne laissant pas couler l'eau du robinet inutilement
 - veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner
-

N.B.

La sécheresse du sol provoque aussi des dégâts inhabituels aux conduites du réseau d'adduction d'eau potable. Les pertes d'eau actuelles dues à ces dommages s'élèvent à plus de 35 l/mn. Elles nécessitent des réparations **rapides** et **imprévisibles** qui peuvent provoquer des coupures momentanées d'une partie du réseau, y compris pendant la nuit. L'imprévisibilité des interventions ne permet malheureusement pas une information préalable aux personnes concernées.

Nous comptons sur la compréhension de chacun et vous remercions d'avance de respecter ces principes d'économie d'eau.

Le Pâquier, le 23 juillet 2019

Le Conseil communal